

—Les premiers flots qui envahissent la salle sont ordinairement composés d'estomacs creux et d'appétits voraces. Les demoiselles demandent un petit peu de perdrix, de dinde truffée, parmi les danseurs placés derrière elles, des uns dévorent déjà du regard les plats qu'ils dévorent quand viendra leur tour, les autres tiennent le rôle de waiters et sont attentifs aux demandes de leurs partenaires. Bientôt dames et messieurs se versent quelques libations. Les doux épanchements commencent à paraître dans leurs relations. Les *mottos* se passent de main en main, l'effet ne tarde pas à se faire sentir. La lecture de quelques distiques dans le genre de ceux-ci :
 A mon amour si pur, que votre amour ré-
 pond à mon amour, (ponde!
 Et mon bonheur pourra faire la dot d'un
 monde.

Vieux! viens! ange du ciel je t'aime, je t'aime!

Et te le dire ici, c'est le bonheur suprême! amène nécessairement la conversation sur le vaste champ des confidences.

Quelquefois on voit naître entre les tours une discussion chaude, *in petto*, sur certains articles du code de Cythère. On se parle bas avec des yeux chargés de magnétisme, on sourit, on fait l'incrédule, quelquefois des promesses, des engagements, voire même des serments.

(A continuer)

LA SCIE ILLUSTRÉE,

QUEBEC, 19 MAI, 1865 -

Dans la nuit de Samedi à Dimanche des misérables—écume des maisons de débauche—ont pénétré dans l'atelier typographique de la *Scie Illustrée* et ont fait une *razia* des meubles et des cases. Comme le grand nombre de nos ennemis ne sont tout au plus que des personnages inoffensifs, nous avons lieu de croire que ce coup de main tombe de plus haut—Nous ne donnerons pas aujourd'hui le nom de l'instigateur du complot; les preuves physiques nous manquent pour le faire, mais qu'il comprenne bien qu'il aura tôt ou tard maille à partir avec la justice—Quelle, soit le caractère de notre journal, les tribunaux sont là pour défendre les propriétés des citoyens. Notre publication va pouvoir se continuer encore, nous l'assurons. L'allure fantastique de la *Scie* rencontre une approbation presque universelle; et l'encouragement immense que nous recevons du public nous engage à poursuivre plus que jamais.

LA PESTE A QUEBEC.

Le *Journal de Quebec* a publié dernièrement un article à sensation pour annoncer à ses lecteurs que la peste,

Mal que le ciel en sa fureur
 Inventé pour punir les crimes de la terre
 Décimerait pendant le cours de l'été prochain la population de la capitale. Les

alarmistes de se multiplier et de glose sur les différentes précautions à prendre pour conjurer le fléau qui nous menaçait.

Ici on parlait de l'assainissement des quartiers infects, là on proposait la formation d'un comité de santé public. Lemieux jubilait parcequ'il croyait déjà voir le mal. M. M. Peters avait déjà envoyé au gouvernement les soumissions assez basses pour la construction d'un lazaret sur les plaines d'Abraham quand on s'aperçut que les prédictions du *Journal* n'étaient qu'une blague colossale.

La *Scie* plus franche et plus sincère avoue l'existence du mal à Québec, elle constate les ravages de la peste dans l'enceinte de Stadocona. Pour nous la peste c'est l'*Organe de la Milice* qui voudrait pomper les annonces du gouvernement pour étayer son établissement en ruines.

La peste, c'est le *Courrier du Canada* qui empoisonne ses lecteurs avec les ragots opacés qu'il leur sert trois fois par semaine.

La peste, c'est le gouvernement du jour qui a nommé un Anglais au grade élevé d'Ajudaunt général, en se rendant coupable de l'ingratitude la plus noire envers le Colonel de Salaberry qui a porté si haut le nom canadien sur les côtes du Chateau Richier. Le héros canadien a été payé avec la même monnaie que les Alcibiades, les Aristides et les Thémistocles; jusque à quand nos compatriotes seront-ils soumis à cet ostracisme barbare.

Quand donc aurons nous une administration intégrale pour récompenser ces héros qui ont si noblement exposé leurs jours sur la côte Beupré!

COMMENT ON ÉCRIT L'HISTOIRE AU XIX^È SIÈCLE.

M. EVANTOUREL.

Il prend un état.

Ses études collégiales terminées, M. Evantourel choisit parmi les professions libérales celle qui exigeait le moins d'études pour celui qui y aspirait en même temps renfermait plus de promesses de places lucratives et d'honneur,—la profession d'avocat. Il va sans dire que M. Evantourel ne choisit pas cette profession par goût. Il eût cela de commun avec de grands esprits comme Hugo, Ravignan, Auber,—savoir, une haine de tigre contre la pratique de la chicane ou l'étude des affaires prosaïques—Aussi choisit-il cette profession, non pour s'emplit le crâne de droit et de lois, mais pour se faire une tenue dans le cercle des affaires, à peu près comme on se passe la fantasia d'une paire de pantalons pour se présenter convenablement devant un certain monde.

Certes, pour parvenir à se parer d'une commission pour pratiquer comme solliciteur et avocat dans les cours du Bas-Canada, avec l'idée de ne pas pratiquer du tout, il fallait avoir certains moyens de fortune que sa famille heureusement put lui fournir et lui continuer dans les luttes généreuses et fécondes où il devait être un des puissants acteurs. La mort de Mlle Sallier, arrivée à propos avec son testa-

ment, avait résolu cette difficile question des voies et moyens.

Au Séminaire M. Evantourel n'avait lu les classiques qu'en rechignant; dans l'étude de M. Baillargé, son patron, où il était libre de sa vie et de son temps, il suivit ses goûts—Aussi aucun livre de droit on autre ne s'est jamais vu, que nous sachions, d'avoir été touché par lui.—Du reste c'est assez la coutume, même parmi les étudiants qui veulent pratiquer, d'étudier seulement les formules de la pratique et de n'ouvrir les autorités sur le droit que lorsqu'ils sont admis à la pratique et au fur et à mesure que quelques duper leur présentent des causes difficiles on des questions nouvelles.

De là souvent aussi tant de causes mal plaidées où l'argument est flasque comme une bourse vide et manque d'autorité, où la fortune d'un homme et souvent sa tête courent les plus grands risques.

La connaissance du droit pour M. Evantourel devait arriver toute seule; comme le reste, grâce à cette faculté d'intuition, ou plutôt à cette puissance qui possèdent certains corps d'absorber tout ce qui les entoure et dont ce monsieur était doué au suprême degré.

M. Evantourel ent donc cela de bon qu'il ne fut pas obligé de se faire l'avocat de qui que se fut, pas même de ses propres causes, ce qui lui fut d'un grand service, attendu que ses nombreux ennemis ne purent jamais le convaincre devant ses électeurs d'avoir compromis la cause du plus humble individu, ou d'avoir fait étrangler quelque innocent par le bourreau, enfin, d'avoir baillé au troisième rang parmi les protecteurs de la veuve et les spoliateurs de l'orphelin.

On doit avouer que ce fut une preuve de grand jugement de sa part de n'avoir eu en vue que certains bénéfices de la profession d'avocat, sans entrer dans la vie active de cette plalange impopulaire, qui a conservé en grande partie cette réputation louche que lui donne l'auteur de quelques stances latines sur le saint qui en est le patron:

"Advocatus, sed non laicus."

"Res miranda populo."

"Il fut avocat sans être voleur, chose que le peuple doit admirer."

Et que de bénéfices ne pouvaient-ils pas surgir de cette position d'avocat sans causes? M. Hector Langevin, sans avoir plaidé, et par son seul titre d'avocat, n'avait-il pas été fait Solliciteur général? Et pourquoi lui M. Evantourel ne pouvait-il pas être fait juge un jour et couronner par un chapeau à cornes l'œuvre de sa vie.

On a tant parlé de juges qui dorment pendant le plaidoyer d'une cause, et en s'éveillant n'en rendent pas moins leur jugement, on d'autres juges en première instance dont dix jugements sur douze sont cassés en appel, qu'il n'y a rien d'impossible dans le fait pour un gouvernemen et de nommer juge un avocat qui ne connaît pas le droit et qui jugera sans regarder, à tort ou à travers—ce qui, en général, revient assez au même par le temps qui court.